AR-Préfecture de Basse-Terre
971-219711322-20230719-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-07-2023
Publication le : 21-07-2023

Ville de TROIS-RIVIÈRES
Séance du 13 Juillet 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de la GUADELOUPE
Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Juillet 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	17	06

Vote		
A L'Unanimité	Pour :	21
	Contre :	00
	Abstentions :	00

Convocation du Conseil Municipal en date du :
07 Juillet 2023

L'an 2023, le Jeudi 13 Juillet 2023 à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le **07 Juillet 2023**.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE.....**(17)**

REPRÉSENTÉS : M. Patrick LAVITAL - M. Alain SARREAU – Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Laurence LAROCHELLE .....**(06)**

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT- Mme Marie-Pierre DAMAS-M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER ..... **(06)**

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article **L.2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. **Madame Marie-Agnès SAINT-VAL** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

D_20230713_58
EXAMEN ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 adopté par délibération n°D-20230405-19 du Conseil Municipal du 05 Avril 2023.
VU le projet de décision modificative budgétaire n°2 présenté par Monsieur le Maire pour la Commune qui se traduit comme suit :

AR-Préfecture de Basse-Terre
971-219711322-20230719-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-07-2023
Publication le : 21-07-2023

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Article	**Opération**	**Fonction**	**Libellé**	**Montant**
2313	260 : Réhabilitation de certains bâtiments communaux	020	construction	108 000,00
			Total dépenses d'investissement	108 000,00
RECETTES				
Article	**Opération**	**Fonction**	**Libellé**	**Montant**
1323	260 : Réhabilitation de certains bâtiments communaux	020	Subvention Département Fonds FIONA	108 000,00
			Total recettes d'investissement	108 000,00

CONSIDERANT que cette modification n'aura aucune incidence réelle sur l'équilibre du budget,

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'UNANIMITE

Article 1 :

D'ADOPTER la décision modificative n°2 au Budget de l'exercice 2023 de la Commune de Trois-Rivières.

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 13 Juillet 2023.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

MAIRIE DE TROIS-RIVIÈRES 97114

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisie par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »